



## Temps partiel et jour fériés.

Par **emilie25**, le **31/01/2013** à **14:24**

Bonjour,

Je suis à 80% depuis la naissance de mon premier enfant. J'ai un avenant à mon contrat mais qui ne précise pas mon jour non travaillé qui est le mercredi.

Je me posais une question par rapport aux jours fériés qui tombent un mercredi (le 1er et le 8 mai cette année). Y-a t'il une compensation prévue ?

En effet, cette semaine là, je travaillerais 4 jours et serait payée 80%, là où mes collègues travaillerons aussi 4 jours mais seront payés 100%.

Merci de vos réponses.

Emilie